

DIRECTIVE INONDATIONS

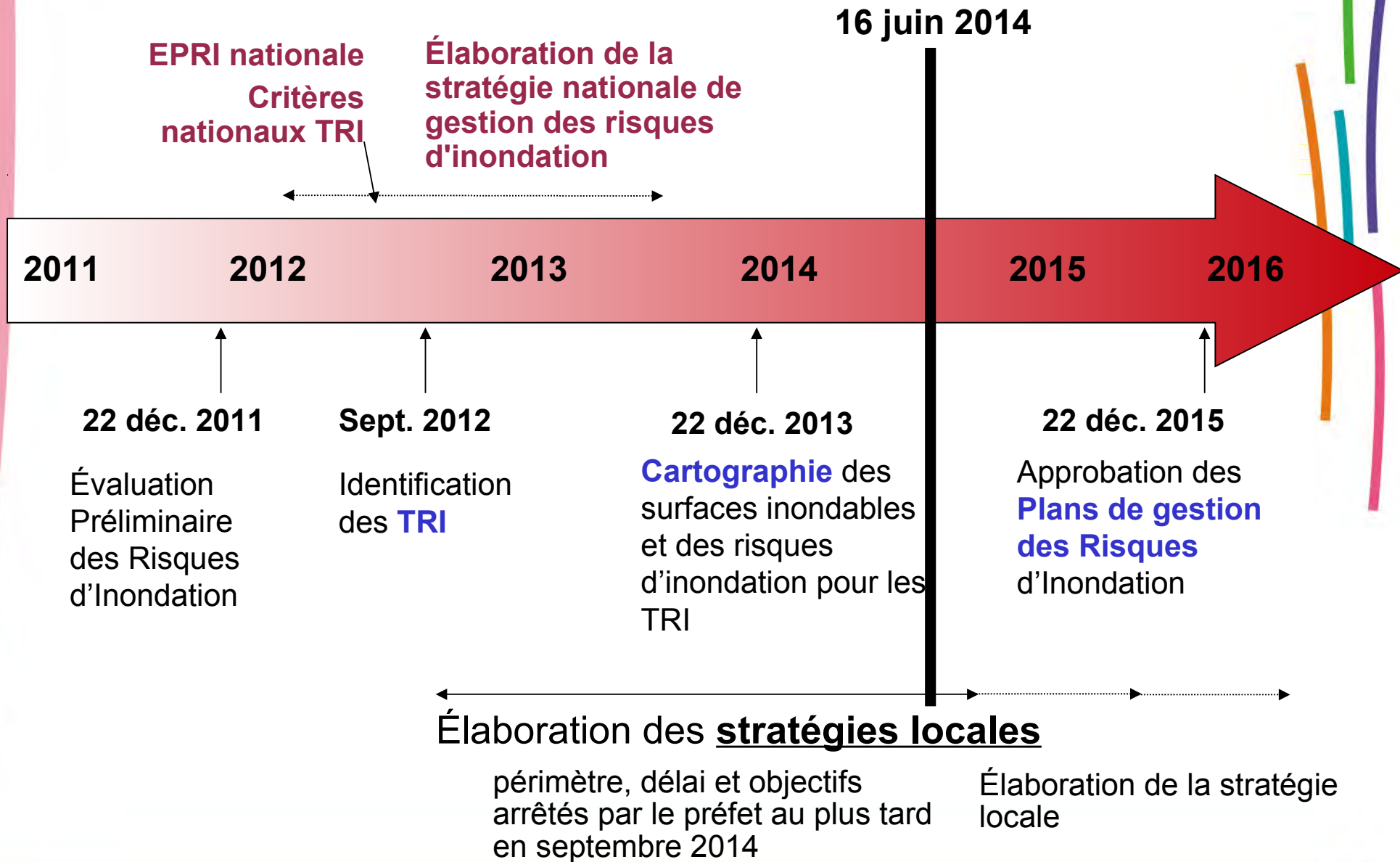
Briollay en janvier 1995



La Stratégie Locale des Basses Vallées Angevines

Isabelle SCHALLER
Jean claude HIPPOLYTE

Calendrier de mise en œuvre :



Les objectifs

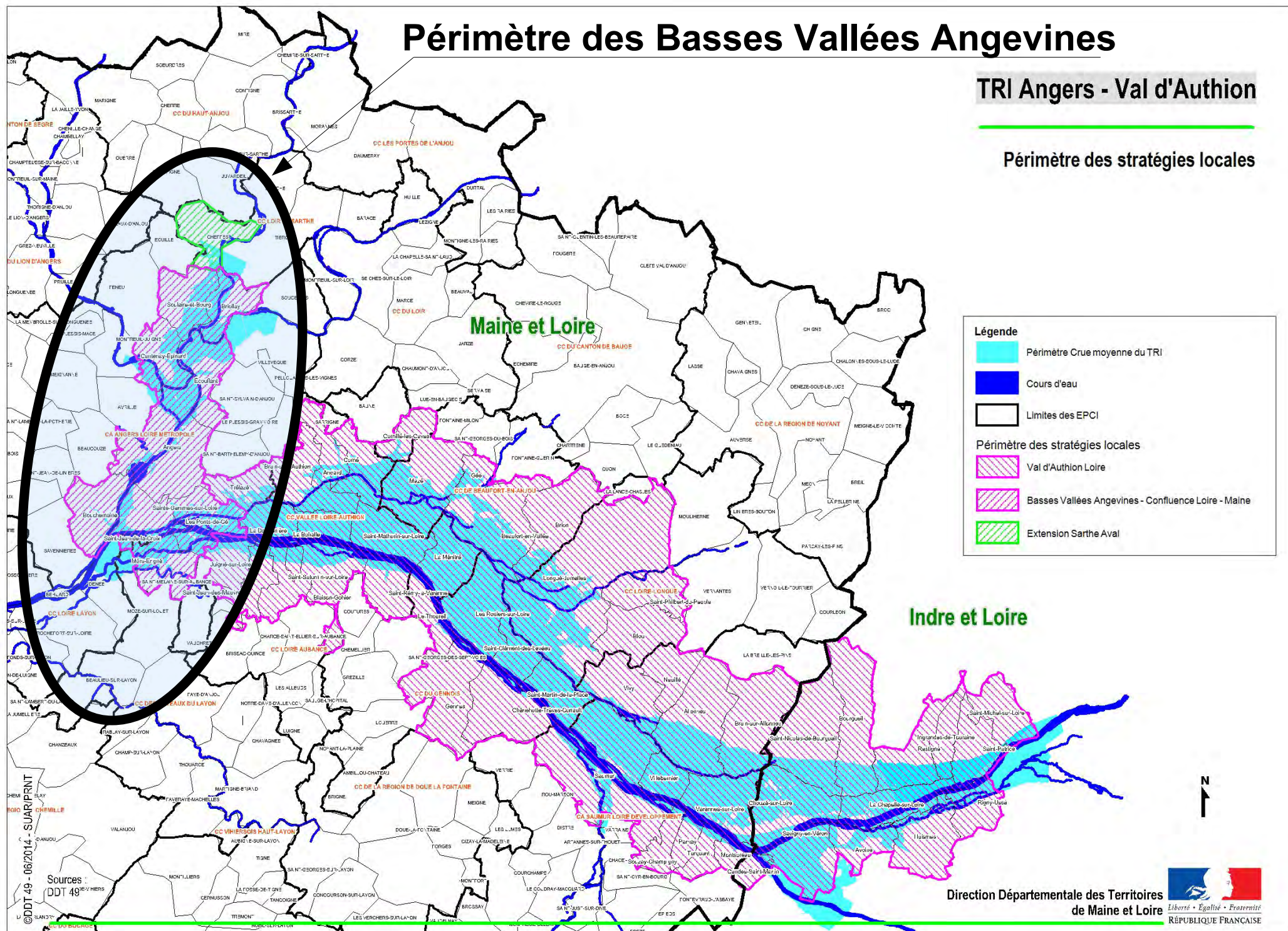
Réduire les conséquences négatives des inondations

- **Augmenter la sécurité des populations exposées**
- **Réduire le coût des dommages potentiels** (importance de la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants)
- **Raccourcir les délais de retour à la normale**

Périmètre des Basses Vallées Angevines

TRI Angers - Val d'Aauthion

Périmètre des stratégies locales



Légende

- Périmètre Crue moyenne du TRI
- Cours d'eau
- Limites des EPCI


Périmètre des stratégies locales

- Val d'Aauthion Loire
- Basses Vallées Angevines - Confluence Loire - Maine
- Extension Sarthe Aval

© DDT 49 - 06/2014 - SUARPRINT

Sources :
DDT 49

Direction Départementale des Territoires
de Maine et Loire



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La gestion du risque inondation

- Préviation des crues et des inondations
- Prévention du risque inondation (PPRi, prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme)
- Réduction de la vulnérabilité, notamment du bâti
- Protection contre les inondations
- Information préventive et développement de la culture du risque
- Gestion de crises

La stratégie locale doit définir les axes les plus pertinents sur lesquels les actions doivent porter

La Gouvernance

Les acteurs locaux :

- Les services de l'État
- les collectivités (communes, agglomérations)
- les établissements publics
- les chambres consulaires
- les associations de riverains et de protection de l'environnement
- les concessionnaires de réseaux
- les services de gestion de crise



La Gouvernance

3 instances :

- la conférence réunissant l'ensemble des acteurs locaux
- un comité de pilotage
- des réunions de services techniques

Le plan des actions

- une évaluation de la résilience du territoire
- la révision PPRI Val du Louet (2002)
- l'information préventive obligatoire (DICRIM, repères de crue)
- la préparation à la gestion de crise (PCS, Plan Orsec)
- la réduction de vulnérabilité de l'habitat, industrielle et commerciale



Calendrier local

16 juin 2014 : Conférence des acteurs locaux

Début septembre : Réunion du comité de pilotage

Fin Septembre : Arrêté préfectoral « Stratégie locale »

2014 -2015 : Plan d'actions partagées avec les acteurs locaux

Fin 2015 : Intégration du plan d'actions dans le PGRI du bassin Loire - Bretagne

Résilience du territoire



Angers Janvier 1995

Direction départementale des Territoires
de Maine-et-Loire

Résilience d'un territoire

« volonté et capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'événements graves, puis à rétablir rapidement leur fonctionnement normal, à tout le moins dans des conditions socialement acceptables »



Indice de résilience territoriale

Indice de risque

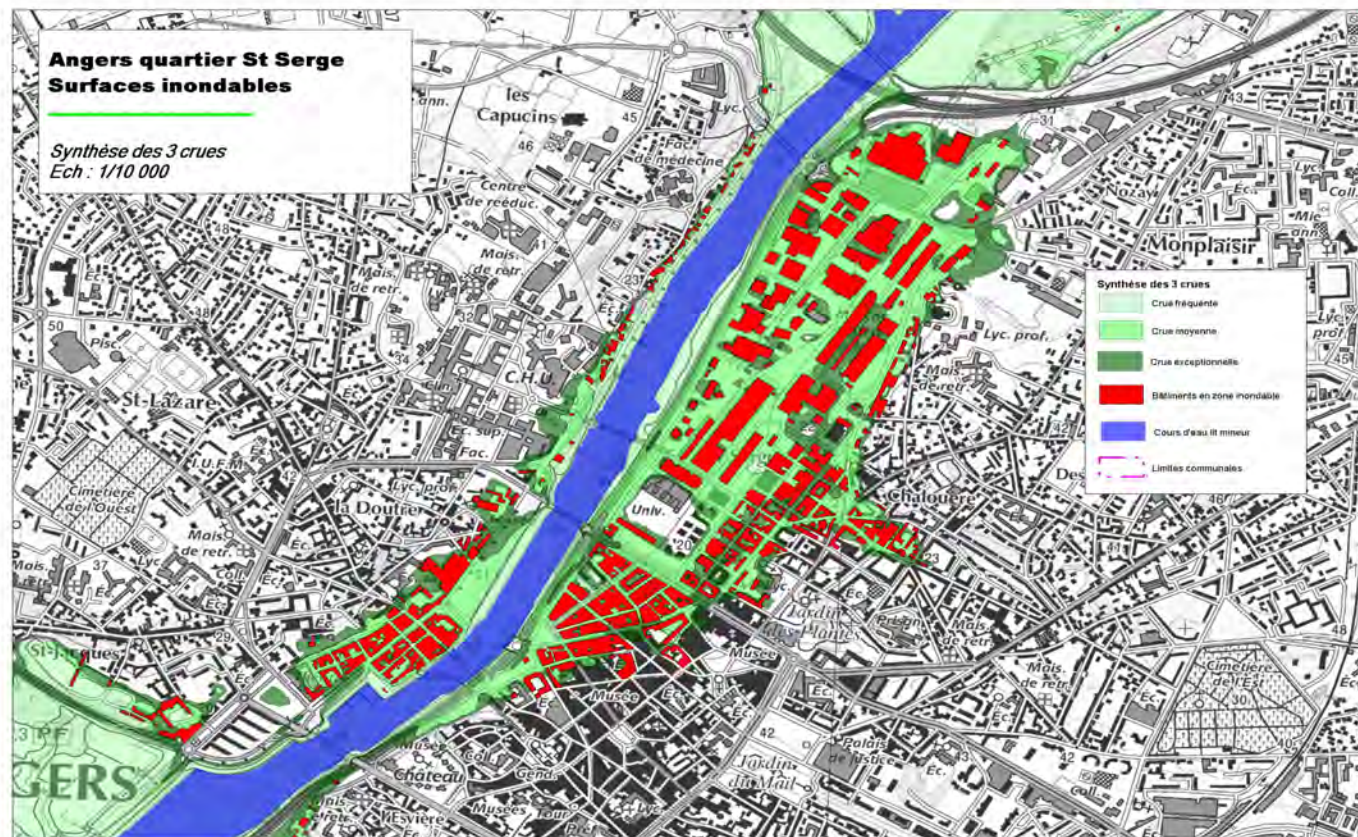
Indice de réactivité

Aléas



Avis sur la cartographie du TRI

- utilité des cartes d'inondations du scénario extrême
- différence des périmètres de zones inondables entre PPRi et TRI



Révision du PPRi val du Louet



St Jean de la Croix en 1995

Approuvé le
8 décembre 2002



Les aléas ...

Les altitudes reconstituées des PHEC (plus hautes eaux connues) ont été établies en référence à la crue de 1910 et déterminent l'emprise des surfaces inondables. (périmètre rouge de la carte)

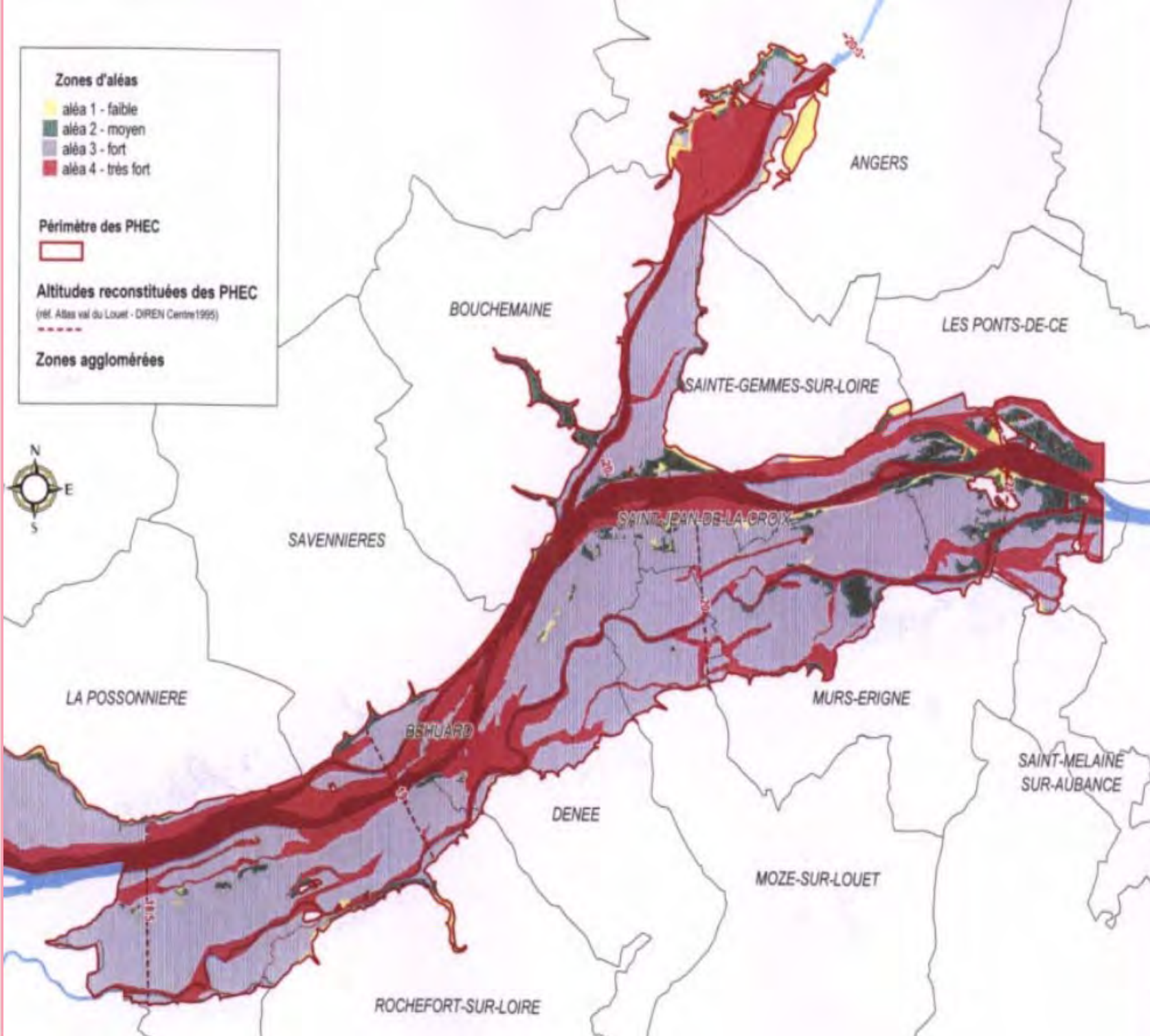
Pour le val du Louet, ces zones submersibles couvrent 5550 ha.

A l'intérieur de ce périmètre, des zones d'aléas sont définies en fonction des profondeurs de submersion et des vitesses d'écoulement. Elles vont de l'aléa 1 le plus faible à l'aléa 4 le plus fort.

Ces zones atteignent pour le val du Louet :

niveau_alea	surface_en_ha	pourcentage
1	154.847	2.8
2	388.168	7.0
3	3 057.47	55.3
4	1 932.98	34.9

17.12.2001



Pourquoi une révision

- mise en conformité avec le SDAGE 2010-2015
- nouvelle cartographie des zones inondables du TRI
- harmonisation des plans de prévention de la Maine
- compatibilité avec la révision du PPRi val d'Authion
- prise en compte de la réduction de vulnérabilité du territoire



Procédure de révision

L'arrêté de prescription identifiera les acteurs

- le service instructeur
- le comité de pilotage

et définira les modalités:

- d'association des parties prenantes
- de concertation du public

Prescription envisagée fin de l'année



Merci de votre attention



La pointe de Bouchemaine en 1995